

## QUELLES PRÉVENTIONS ET INITIATIVES POUR LIMITER LA SOUFFRANCE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ? Septembre 2020

L'association Soins aux Professionnels de la Santé (SPS) a pour origine le rassemblement d'un groupe d'experts souhaitant partager et défendre la santé des professionnels de la santé. Créée en novembre 2015, SPS est une association nationale reconnue d'intérêt général :

- **qui vient en aide aux professionnels de la santé en souffrance au travail ;**
- **et qui agit en prévention pour le mieux-être.**

**SPS réalise des enquêtes, met en œuvre des actions et développe des outils innovants pour améliorer la qualité de vie des professionnels de la santé, prévenir et protéger leur santé, optimiser leur activité et la prise en charge des patients. En voici les principales actions :**

- Mise en place **d'une ligne nationale d'écoute, composée de plus de 100 psychologues de la plateforme Pros-Consulte : le numéro vert SPS (0805 23 23 36), ouvert 24h/24 et 7j/7, gratuit et anonyme avec 100% de décrochés.** Référencée parmi les solutions à mettre en place, au sein de la stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) de l'ensemble des professionnels de la santé, lancée par le Ministère de la Santé, la plateforme a reçu plus de 9000 appels depuis novembre 2016. Développement également d'une application mobile Asso SPS et d'un blog.
- Création du **premier réseau national du risque psychosocial** (en partenariat avec les réseaux Souffrance et Travail, Service de Santé des Armées et Morphée) composé de près de 1 000 psychologues, médecins généralistes et psychiatres. Ces professionnels experts en psychopathologie du travail, traitement du syndrome post-traumatique et du sommeil proposent des téléconsultations ou consultations permettant aux professionnels de la santé d'obtenir des conseils sur une situation au travail qui peut être difficile, et une orientation si nécessaire.
  - *Ce dispositif - plateforme et réseau national du risque psychosocial - a été référencé en septembre 2019 par le Ministère de l'Intérieur pour accompagner les policiers en souffrance.*
  - *Durant la crise Covid-19, le dispositif d'accompagnement psychologique SPS a particulièrement été sollicité et a été référencé par la Haute Autorité de Santé ainsi que par le Ministère des Solidarités et de la Santé.*
- Orientation et prise en charge en **structures dédiées**. Ces structures permettent aux professionnels de la santé en souffrance d'avoir une prise en charge intensive (admission rapide de courte durée) et hyperspécialisée nécessaire à un retour rapide dans leur cadre social et personnel. À ce jour, 12 unités référencées par SPS sont ouvertes et opérationnelles pour l'accueil de ces professionnels de la santé. Suite aux autorisations des ARS, 8 autres unités dédiées à travers toute la France sont en projet d'ouverture (voir cartographie sur le site de l'association rubrique prise en charge).
- Organisation de **colloques nationaux** tous les ans depuis 2015 pour communiquer sur les actions en cours et fédérer les acteurs sur ce sujet. Le 6è est prévu le 5 novembre 2020 au CR IDF à Saint Ouen.
- Élaboration **d'enquêtes et d'études** sur les vulnérabilités et l'état de santé des professionnels de la santé. A ce jour près de 10 rapports et recommandations ont permis de structurer notamment les actions de SPS.
- Création de **programmes de formations et de prévention** (Journées d'Atelier Dynamiques et d'ÉchangeS - JADES) pour agir en prévention pour le mieux-être des professionnels de la santé.
- Développement des **actions de SPS** en région et plus particulièrement avec les ARS Île-de-France, Grand-Est, Bretagne, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Nouvelle-Aquitaine.
- Intégration de SPS dans le cadre du **Programme Région Solidaire de la Région Île-de-France**, qui s'engage concrètement et fortement auprès des professionnels de la santé afin de promouvoir leur sécurité et leur bien-être.

**L'association SPS a été récompensée depuis 2016 par 6 prix pour ses actions et communication auprès des professionnels de la santé.**

Toutes les informations complémentaires sur le site : [www.asso-sps.fr](http://www.asso-sps.fr)